JOURS DE FRACTIONNEMENT

Grâce à l'action de *FO LCL*, les jours de congés supplémentaires pour fractionnement sont rétablis. Ils sont calculés automatiquement depuis 2014. Pour les obtenir, pensez à bien respecter les règles suivantes :

- pour 1 jour supplémentaire, il faut prendre impérativement **10 jours consécutifs** de Congés Payés (CP) en période d'été (1er mai – 31 octobre) et entre 2 et 4 jours de CP en période d'hiver

- pour 2 jours supplémentaires, il faut prendre impérativement **10 jours consécutifs** de CP en période d'été et 5 jours de CP ou plus pris en période d'hiver

Attention : la 5ème semaine de CP n'ouvre pas droit à congé supplémentaire. Si vous souhaitez bénéficier des 2 jours supplémentaires, vous devez poser, au maximum, **15 jours de CP** en **période dite d'été** (1er mai - 31 octobre).

Une vidéo explicative est disponible sur fo-lcl.fr

CHÈQUES VACANCES

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur à un certain montant, vous avez droit aux chèques vacances. (*cf.* EasyRH : «Puis-je bénéficier des chèques vacances ?»)

Ils sont subventionnés par LCL à hauteur de **100 € bruts** pour un montant total de 250 €. Faites votre demande dès le mois de novembre directement dans MySelfRH et, **impérativement**, **avant le 16 décembre 2023**. Cette date est susceptible d'être modifiée par LCL, n'attendez pas le dernier moment pour commander vos chèques vacances.

« Forfait » pour CRÈCHE & GARDE

Depuis janvier 2022, LCL verse en Chèque Emploi Service Universel (CESU), papier ou dématérialisé, un forfait pour les frais de garde d'enfants (crèche, assistante maternelle, garde du mercredi et période de vacances scolaires). Sont concernés les enfants à charge fiscale, gardés à titre onéreux, jusqu'aux 11 ans révolus. Les montants alloués sont déterminés ainsi :

- 90 € par mois pour un enfant jusqu'à ses 4 ans
- 45 € par mois pour un enfant entre 4 et 12 ans

Attention : dès votre arrivée chez LCL ou dès l'arrivée d'un enfant, n'oubliez pas de remplir l'attestation sur l'honneur « dispositif crèche et garde ».
Si vos CESU sont refusés par l'organisme choisi pour la garde de vos enfants, contactez un représentant *FO LCL*

ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

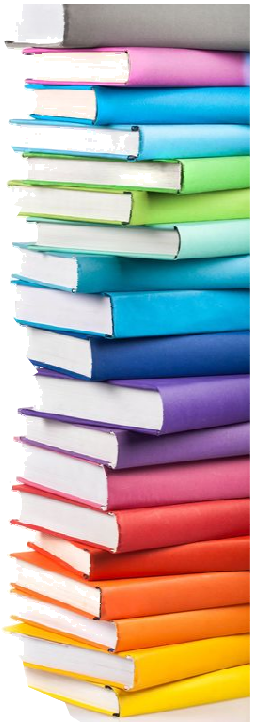

Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à une allocation pour achat de livres et frais d'équipement scolaire.

Vous pouvez également bénéficier de cette allocation si votre enfant a plus de 16 ans. Il suffit alors de renseigner son niveau scolaire dans MySelfRH à partir du 25 juillet et avant le 15 Novembre 2023.

Attention : toute saisie effectuée après le 15 du mois n'est prise en compte que le mois suivant.

Restez informés et connectés à FO LCL

INFO MEMENTO

BANQUE ET ASSURANCE

Vacances scolaires

2023 2024

Site fo-lcl.fr

FO LCL
twitter.com/FOLCL
FO LCL
folcl.insta

VACANCES SCOLAIRES 2023 - 2024

Le départ en vacances a lieu après la classe le jour indiqué, la reprise le matin du jour indiqué. Si le départ se fait un samedi, les enfants n'ayant pas classe ce jour- là partent le vendredi soir après les cours.

(Ces informations sont fournies à titre indicatif sous réserve de modifications éventuelles).

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont - Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix - Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy - Metz, Nantes, Nice, Orléans - Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Rentrée des élèves	**Lundi 4 septembre 2023** (Mardi 5 septembre 2023 pour la Corse) La mère et le père peuvent prendre le temps nécessaire pour accompagner leur(s) enfant(s) si : - entrée en maternelle - entrée en CP - entrée en 6ème - changement d'établissement primaire		
Toussaint	**du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023** (idem pour la Corse)		
Noël	**du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024** (idem pour la Corse)		
Hiver	**du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024**	**du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024** (idem pour la Corse)	**du samedi 10 au lundi 26 février 2024**
Printemps	**du samedi 13 au lundi 29 avril 2024**	**du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024**	**du samedi 6 au lundi 22 avril 2024**
	Pour la Corse : du samedi 27 avril au lundi 13 mai 2024		
Pont de l'Ascension	**du mercredi 8 au lundi 13 mai 2024**		
Été	**samedi 6 juillet 2024** (idem pour la Corse)		

Délégation Nationale *FO LCL,* 2, avenue de Paris 94800 Villejuif, BC 401 - 11
Tel : 01 42 95 12 05 / 06 - Fax : 01 42 95 10 75